

Paris, le 1er septembre 1983

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Septième session ordinaire

Florence, Italie, 5-9 décembre 1983

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur
4. Rapport sur la septième session du Bureau du Comité du Patrimoine mondial (Paris, 27-30 juin 1983)
5. Rapport du représentant du Directeur général sur les activités entreprises depuis la sixième session du Comité du Patrimoine mondial
6. Révision des orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial, en particulier celles concernant l'inscription des biens culturels et naturels sur la Liste du Patrimoine mondial en péril
7. Propositions d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial et sur la Liste du Patrimoine mondial en péril
8. Etat des comptes du Fonds du Patrimoine mondial et budget pour l'année 1984
9. Demandes de coopération technique
10. Protection et gestion des biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial - directives pour l'élaboration des rapports
11. Examen des activités promotionnelles et mise au point d'un système de gestion d'information du Patrimoine mondial
12. Questions diverses
13. Clôture de la réunion